

DÉLIBÉRATION N° 2025-156 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

Le 15 décembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISSET s'est assemblé en session ordinaire publique, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Guillaume LISSY, Maire, après convocation légale en date du 08 décembre 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 26

Votants : 33

Présents : ARCHI Yamina - AUBERT Clémence - BATTIN Frédéric - BEN EL HADJ SALEM Zyed – BLANC Véronique - BLIN Roselyne – BOUKHATEM Linda - CAPOCCIONI James – CELONA Charly - DELAFOSSE Michel – DURAND-POUDRET Fabien - GOBREN Jean-Yves – GRESLOU Thomas - JAGLIN Denis - LAMBERT Yves - LANCELON-PIN Christine – LAURANT Delphine, LISSY Guillaume - MARGERIT Noël - MAUREL Éric – MECREANT Déborah – MONNET Edouard - MONTE Éric - PACCHIOTTI Éric - PRAT Sylvain – SIEFERT Laura

ABSENTS et excusés : DARDET Flore, FONNE Sandrine, HUYGHE Véronique, MEJEAN Frédéric, PETIT Camille, TRAN DURAND Lenaï, MOLLON Alice

POUVOIRS : DARDET Flore à LANCELON-PIN Christine, FONNE Sandrine à DURAND-POUDRET Fabien, HUYGHE Véronique à GRESLOU Thomas, MEJEAN Frédéric à AUBERT Clémence, PETIT Camille à BLANC Véronique, TRAN DURAND Lenaï à BLIN Roselyne, MOLLON Alice à MONTE Éric

SECRETAIRES DE SEANCE : GOBREN Jean-Yves et DURAND-POUDRET Fabien

DÉLIBÉRATION N°	2025-156
RUBRIQUE	SOLIDARITE CITOYENNETE - Démocratie Proximité
Objet	Tarifs locations des salles communales

RAPPORT :

Il est présenté au Conseil Municipal un réajustement des tarifs de location des salles communales en vigueur.

Pour s'adapter au contexte économique actuel notamment lié à la hausse de l'inflation, une augmentation de 1 %, arrondie à l'euro supérieur, est appliquée de manière générale à l'ensemble des tarifs à partir du 1^{er} janvier 2026.

Un tarif spécifique de location de salles en soirée est créé pour les particuliers, résidents à Seyssinet-Pariset et ayant besoin d'une salle dans des circonstances liées à un décès.

Les conditions de prêt pour les partis, groupes, associations ou mouvements politiques ainsi que pour les candidats aux différentes élections ont également été ajoutées.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Démocratie-Proximité du 03 décembre 2025,
CONSIDERANT l'information donnée à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 9 décembre 2025,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **FIXE** les tarifs suivants applicables au du 1^{er} janvier 2026 :

	Réunion (salle de 200 personnes maximum)		Festivité (salle de 200 personnes maximum)	
	Rappel 2025	2026	Rappel 2025	2026
Associations locales (pas de caution demandée)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations extérieures (à titre exceptionnel)	100€	100€	264€	267€
Copropriétés	100€	100€		
Particuliers dans des circonstances liées à un décès			247€	100€
Particuliers résidant sur la commune			247€	250€
Comité d'entreprises installées sur la commune			247€	250€
Fonctionnaires territoriaux de la commune			200€	250€
Partis, groupes, associations ou mouvement politiques ainsi que les candidats aux différentes élections				Gratuit
CAUTION (uniquement pour les particuliers)				200€

VOTE : à l'unanimité

Le Maire,

Guillaume LISSY



Télétransmis à la Préfecture de l'Isère,
et mis en ligne sur le site de la commune le : 17.12.2025